REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 13 août 2024

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

Chiffres et conditions clés de la rentrée scolaire 2024

A l'occasion de la rentrée scolaire 2024-2025, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) présente les chiffres clés marquant la vie scolaire genevoise.

Au total, **82'898** élèves seront accueillis dans les écoles genevoises le 19 août 2024. Cette croissance s'observe à tous les degrés d'enseignement:

- Enseignement primaire : 39'922 élèves (hausse de 660 élèves par rapport à 2023)
- Cycle d'orientation : 14'549 élèves (hausse de 251 élèves par rapport à 2023)
- Enseignement secondaire II : 26'190 élèves (hausse de 736 élèves par rapport à 2023)
- Enseignement spécialisé: 2'280 élèves (hausse de 73 élèves par rapport à 2023).

Au total, **8'136 enseignants**, dont 557 engagés pour cette rentrée, encadreront les élèves.

La rentrée de l'OMP

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'OMP accueillera 2'280 élèves, soit une augmentation de 73 élèves par rapport à l'année précédente. Parallèlement à l'augmentation du nombre de jeunes accueillis, nous observons une augmentation continue de la nécessité de renforcer la prise en charge.

Afin de pouvoir garantir des prestations de qualité aux jeunes accueillis ainsi que de bonnes conditions de travail au corps enseignant et à tout le personnel encadrant, le DIP va déployer les moyens suivants:

- 73 nouvelles places ont été créées en enseignement spécialisé (60% en ECPS et 40% en CLI *),
- 52 enseignants et 21 éducateurs et 3 assistants socio-éducatifs ont été engagés.

La hausse du nombre d'élèves accueillis à l'OMP suppose par ailleurs une pression forte sur la disponibilité des locaux, qui reste un sujet sensible à Genève.

Plan d'entrée en scolarité

A l'issue de la présentation de différents rapports du SRED en matière de pédagogie spécialisée, la conseillère d'Etat Anne Hiltpold a présenté en décembre 2023 les mesures du plan d'entrée en scolarité. Le premier axe visait à mieux préparer la rentrée de l'OMP en

priorisant les situations et à permettre d'orienter plus d'enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement régulier au moment de l'entrée en scolarité, tout en donnant les moyens nécessaires au personnel enseignant et encadrant. Il est ainsi proposé de soutenir les enseignants avec de la co-intervention, à visée collective, qui devrait à terme se généraliser dans les classes de 1P-2P.

Concrètement, il s'agit que l'enseignant titulaire soit accompagné tout au long de l'année, au minimum à 50%, par un autre professionnel de l'éducation afin d'accompagner l'ensemble de la classe. Cette mesure concerne pour cette rentrée 80 classes à Genève dans lesquelles se trouvent des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Au total, ce sont donc 1'450 élèves qui bénéficieront de cette mesure collective.

Pour mémoire, les élèves à besoins éducatifs particuliers recevaient un soutien individualisé de quelques périodes par semaine afin qu'ils puissent suivre une scolarité régulière. Désormais, ces mêmes élèves bénéficieront de la co-intervention, une mesure innovante qui doit profiter à l'ensemble de la classe ainsi qu'à l'enseignant titulaire.

Les défis de la migration

Les effets de la crise migratoire se poursuivent. A la fin du mois de juin, le nombre d'élèves issus de la migration s'élevait à 3'575, tous degrés d'enseignement confondus, en hausse de 374 par rapport à 2023. On observe également une hausse préoccupante des requérants mineurs non accompagnés (RMNA), nécessitant un accompagnement par le SPMI, ayant été par ailleurs très peu scolarisés avant leur arrivée à Genève.

La pression sur les bâtiments

Si la situation pour cette rentrée a été maîtrisée, il n'en demeure pas moins que l'augmentation constante des effectifs d'élèves due à l'évolution démographique ainsi qu'à la crise migratoire, met une pression forte sur nos besoins en infrastructures. Cette problématique fait l'objet d'une attention particulière tant de la part du DIP, du DT, que des communes, qui sont en charge de la construction des écoles primaires.

Les principaux chiffres de cette rentrée sont rassemblés dans une présentation disponible en annexe de ce communiqué.

** Ecoles de pédagogie spécialisée et dispositifs de classes spécialisées intégrées dans les établissements de l'enseignement régulier*

Pour toute information complémentaire : Mme Lauranne Peman-Bartolini, secrétaire générale adjointe chargée de la communication Tél : +41 79 173 19 86, lauranne.peman-bartolini@etat.ge.ch.